



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-51) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT AUTOLIB'
ET VELIB' METROPOLE (SAVM) POUR L'ANNEE 2020.

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Transports, notamment ses articles L 1231-1 et L 1231-16 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2014 approuvant l'adhésion au Syndicat Autolib' Métropole ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole adoptés le 14 novembre 2016 mutualisant les deux service Autolib' et Vélib' ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2017 décidant de transférer la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole ;

Vu le rapport d'activité du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) au titre de l'année 2020 ;

Après avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 10 décembre 2021 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) au titre de l'année 2020.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé